FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : Norme de communication des dangers OSHA des États-Unis 2024 (29 CFR 1910.1200) et Loi sur les produits dangereux (LRC) du Canada et Règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés

Date d'émission 12-nov.-2026

Date de révision 12-nov.-2026

Numéro de révision 7

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit CP-64

Autres moyens d'identification

Code du produit 119832

Synonymes Aucun

Numéro(s) d'enregistrement 10324-93-527

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Désinfectant.

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant
Rochester Midland Corporation
155 Paragon Drive
Rochester, New York 14624 USA
(585) 336-2200

Importateur
Rochester Midland Canada Corporation
2470 Milltower Court
Mississauga, ON L5N 7W5
Canada
905-619-6738

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence
INFOTRAC: 1-800-535-5053
OUTSIDE U.S.: +1-352-323-3500
CANUTEC: 613-996-6666

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Corrosifs pour les métaux	Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Danger

Mentions de danger
Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence - Prévention
Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Conseils de prudence - Réponse
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette).
Yeux
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Peau
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Inhalation
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion
EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Déversement
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Conseils de prudence - Entreposage
Garder sous clef.
Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.
Conseils de prudence - Élimination
Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Dangers classés selon le paragraphe (d)(1)(ii) of 1910.1200
Aucun renseignement disponible.

Autres informations
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SECRET DE COMMERCE
Éthanol	64-17-5	0.1-1%	*
Tetrasodium EDTA	64-02-8	1-5%	*
Carbonate de sodium	497-19-8	1-5%	*
Oxyde de diphényle	101-84-8	<.1	*
(R)-p-Mentha-1,8-diène	5989-27-5	0.1-1%	*
Quaternary ammonium compounds, C12-18-alkyl[(ethylphenyl)methyl]dimethyl, chlorides	68956-79-6	1-5%	*
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides	68391-01-5	1-5%	*
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	0.1-1%	*
.alpha.-Pinène	80-56-8	<.1	*
Terpinolène	586-62-9	<.1	*
p-cymène	99-87-6	<.1	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8). S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Combustion. Sensation de brûlure. Rougeurs. Peut causer la cécité. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Démangeaisons. Éruptions

cutanées. Urticaire.

Effets d'une exposition Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée. Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au produit chimique Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Attention! Matière corrosive. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Considérations générales sur l'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle
Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
Éthanol 64-17-5	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m³ (vacated) TWA: 1000 ppm (vacated) TWA: 1900 mg/m³	TWA: 1000 ppm; TWA: 1900 mg/m³; IDLH: 3300 ppm
Oxyde de diphényle 101-84-8	TWA: 1 ppm vapor STEL: 2 ppm vapor fraction	TWA: 1 ppm vapor TWA: 7 mg/m³ vapor (vacated) TWA: 1 ppm vapor (vacated) TWA: 7 mg/m³ vapor	TWA: 1 ppm; vapor TWA: 7 mg/m³; vapor IDLH: 100 ppm vapor IDLH: 10 ppm vapor
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m³ (vacated) Ceiling: 2 mg/m³	Ceiling: 2 mg/m³ IDLH: 10 mg/m³
.alpha.-Pinène 80-56-8	TWA: 20 ppm DS	-	-

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Éthanol 64-17-5	TWA: 1000 ppm; TWA: 1880 mg/m³;	STEL: 1000 ppm;	STEL: 1000 ppm;	STEV: 1000 ppm;
Oxyde de diphényle 101-84-8	TWA: 1 ppm; vapour TWA: 7 mg/m³; vapour STEL: 2 ppm; vapour STEL: 14 mg/m³; vapour	TWA: 1 ppm; vapour STEL: 2 ppm; vapour	TWA: 1 ppm; vapor STEL: 2 ppm; vapor	TWAEV: 1 ppm; vapour TWAEV: 7 mg/m³; vapour STEV: 2 ppm; vapour STEV: 14 mg/m³; vapour
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m³;	Ceiling: 2 mg/m³;	Ceiling: 2 mg/m³;	Ceiling: 2 mg/m³;
.alpha.-Pinène	TWA: 20 ppm;	TWA: 20 ppm;	TWA: 20 ppm;	TWAEV: 20 ppm;

80-56-8	TWA: 111 mg/m³;	DS		TWAEV: 112 mg/m³;
p-cymène 99-87-6	-	-	TWA: 50 ppm; TWA: 274 mg/m³; dSk	-

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Éthanol	STEL: 1000 ppm;	STEL: 1000 ppm;	STEL: 1000 ppm;	STEL: 1000 ppm;
Oxyde de diphényle	TWA: 1 ppm; vapor STEL: 2 ppm; vapor fraction	TWA: 1 ppm; vapor STEL: 2 ppm; vapor	TWA: 1 ppm; vapor STEL: 2 ppm; vapor fraction	TWA: 1 ppm; vapor STEL: 2 ppm; vapor fraction
Hydroxyde de sodium	Ceiling: 2 mg/m³;	Ceiling: 2 mg/m³;	Ceiling: 2 mg/m³;	Ceiling: 2 mg/m³;
.alpha.-Pinène	TWA: 20 ppm; DS	TWA: 20 ppm;	TWA: 20 ppm; DS	TWA: 20 ppm; DS

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Éthanol	TWA: 1000 ppm; STEL: 1250 ppm;	STEL: 1000 ppm;	TWA: 1000 ppm; STEL: 1250 ppm;	TWA: 1000 ppm; TWA: 1900 mg/m³; STEL: 1000 ppm; STEL: 1900 mg/m³;
Oxyde de diphényle	TWA: 1 ppm; vapour STEL: 2 ppm; vapour	TWA: 1 ppm; vapor STEL: 2 ppm; vapor fraction	TWA: 1 ppm; vapour STEL: 2 ppm; vapour	TWA: 1 ppm; vapour TWA: 7 mg/m³; vapour STEL: 2 ppm; vapour STEL: 14 mg/m³; vapour
Hydroxyde de sodium	Ceiling: 2 mg/m³;	Ceiling: 2 mg/m³;	Ceiling: 2 mg/m³;	Ceiling: 2 mg/m³;
.alpha.-Pinène	TWA: 20 ppm; STEL: 30 ppm; S	TWA: 20 ppm;	TWA: 20 ppm; STEL: 30 ppm; S	-

Nom chimique	California - Occupational Exposure Limits - PELs
Éthanol 64-17-5	1000ppmPEL 1900mg/m³PEL
Oxyde de diphényle 101-84-8	1ppmPEL 7mg/m³PEL
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	2mg/m³PEL

Remarque Consulter la Section 16 pour les termes et les abréviations.

Autres renseignements sur les valeurs limites Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Limites d'exposition professionnelle biologique Ce produit, tel que fourni, contient des matériaux qui n'ont pas de limites d'exposition biologique à déclaration obligatoire ou qui ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des autorités locales.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Écran de protection du visage. Lunettes de protection à fermeture étanche. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection des mains	Porter des gants appropriés.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié. Tablier résistant aux produits chimiques. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de ce produit pour déterminer le niveau des ÉPI requis qui est compatible avec l'utilisation sécuritaire de ce produit.
Protection respiratoire	Consultez un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Utiliser une protection respiratoire appropriée.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Yellow liquid
État physique	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Citron

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion/Point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	
pH	12.0	+/- 1
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Solubilité	Aucune donnée disponible	
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		
Densité	1.017 - 1.038	
Masse volumique apparente	8.58 lbs/gal	
Densité	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Caractéristiques des particules		
Dimension de particules	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	
Teneur en COV	Aucune donnée disponible	

Autres renseignements

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées.

Matières incompatibles Agent oxydant. Acides. Bases.

Produits de décomposition dangereux Oxydes de Carbone. Oxydes d'Azote.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif par inhalation. (sur la base des composants). L'inhalation d'émanations/de gaz corrosifs peut causer une toux, un étouffement, des maux de tête, des vertiges et une faiblesse pour une durée de plusieurs heures. Un œdème pulmonaire peut se produire, accompagné d'une oppression dans la poitrine, d'un essoufflement, d'une peau bleutée, d'une chute de la pression artérielle et d'une accélération du rythme cardiaque. L'inhalation de substances corrosives peut entraîner un œdème toxique des poumons. L'œdème pulmonaire peut être mortel.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des lésions oculaires graves. (sur la base des composants). Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité. Peut causer une lésion irréversible aux yeux.

Contact avec la peau Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Corrosif. (sur la base des composants). Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque des brûlures. (sur la base des composants). L'ingestion cause des brûlures au tube digestif supérieur et aux voies respiratoires. Peut provoquer une douleur de brûlure grave dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhée de sang noir. La tension artérielle peut diminuer. Des taches brunâtres ou jaunâtres peuvent apparaître près de la bouche. Un gonflement de la gorge peut entraîner un essoufflement et une suffocation. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Toxicité aiguë Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

ETAmél (orale)	7,855.90 mg/kg
ETAmél (cutané)	40,249.40 mg/kg

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Éthanol 64-17-5	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 116.9 mg/L (Rat) 4 h = 133.8 mg/L (Rat) 4 h
Tetrasodium EDTA 64-02-8	= 1658 mg/kg (Rat)	-	-
Carbonate de sodium 497-19-8	= 4090 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 2300 mg/m³ (Rat) 2 h
Oxyde de diphényle 101-84-8	= 2450 mg/kg (Rat) = 2460 mg/kg (Rat)	> 7940 mg/kg (Rabbit)	-
(R)-p-Mentha-1,8-diène 5989-27-5	= 5200 mg/kg (Rat) = 4400 mg/kg (Rat) = 5300 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	-
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides 68391-01-5	= 850 mg/kg (Rat) = 240 mg/kg (Rat)	= 2300 mg/kg (Rabbit) = 1420 mg/kg (Rat)	-
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	= 325 mg/kg (Rat)	= 1350 mg/kg (Rabbit)	-
.alpha.-Pinène 80-56-8	= 3700 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	-
Terpinolène 586-62-9	= 4390 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
p-cymène 99-87-6	= 4750 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 9.7 mg/L (Rat) 5 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
(R)-p-Mentha-1,8-diène 5989-27-5	-	Groupe 3 - Ne peut être classifié pour la cancérogénicité chez les humains	-	-
.alpha.-Pinène 80-56-8	A4 - Ne peut être classé comme un agent cancérogène pour les humains	-	-	-

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Éthanol 64-17-5	-	LC50: 12.0 - 16.0mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: >100mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 13400 - 15100mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: 9268 - 14221mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =2mg/L (48h, Daphnia magna)
Tetrasodium EDTA 64-02-8	-	LC50: =41mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =59.8mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	-
Carbonate de sodium 497-19-8	-	LC50: =300mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 310 - 1220mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =265mg/L (48h, Daphnia magna)
Oxyde de diphényle 101-84-8	-	LC50: =4mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 4 - 7.9mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: 0.11 - 1.1mg/L (48h, Daphnia magna)
(R)-p-Mentha-1,8-diène 5989-27-5	-	LC50: 0.619 - 0.796mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =35mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
Quaternary ammonium compounds, benzyl-C12-18-alkyldimethyl, chlorides 68391-01-5	-	LC50: 0.223 - 0.46mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 0.823 - 1.61mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =2.4mg/L (96h, Oryzias latipes) LC50: =1.3mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	-
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	LC50: =45.4mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-
.alpha.-Pinène 80-56-8	-	LC50: =0.28mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	LC50: =41mg/L (48h, Daphnia magna)
Terpinolène 586-62-9	-	LC50: =0.805mg/L (96h, Danio rerio)	-	-

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Éthanol 64-17-5	-0.35
Oxyde de diphényle 101-84-8	4.21
(R)-p-Mentha-1,8-diène 5989-27-5	4.38
.alpha.-Pinène 80-56-8	4.1
p-cymène 99-87-6	4.8

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

Californie - Informations sur les déchets Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT Non réglementé

TMD Non réglementé

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECI	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AIIC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
NZIoC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
TCSI	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :
TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECL - Inventaire coréen des produits chimiques existants
PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AIIC - Inventaire australien des substances chimiques industriels
NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
TCSI - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313
Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers
Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)
Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

CAA (Loi sur la qualité de l'air)
Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

CERCLA
Ce matériel, tel que fourni, ne contient aucune substance réglementée comme substance dangereuse en vertu de la Loi de Responsabilité Environnementale et de Réponse Compensatoire Exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302) (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les Modifications et Réautorisation du Fond Spécial pour l'environnement des Etats-Unis (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences de rapport spécifiques au niveau local, régional ou de l'État concernant les rejets de ce matériau.

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie
Selon la Proposition 65, l'alcool éthylique est considéré comme un danger pour le développement uniquement lorsqu'il est ingéré comme une boisson alcoolisée. Ce produit contient des produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer des anomalies congénitales ou autres troubles liés à la reproduction. Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:.

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Éthanol 64-17-5	Carcinogen Developmental

Myrcene 123-35-3	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Eau 7732-18-5	-	-	X
Éthanol 64-17-5	X	X	X
Oxyde de diphényle 101-84-8	X	X	X
(R)-p-Mentha-1,8-diène 5989-27-5	X	-	-
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	X	X	X
nitrilotriacétate de trisodium 5064-31-3	-	X	-
.alpha.-Pinène 80-56-8	X	X	X
Terpinolène 586-62-9	X	-	-
p-cymène 99-87-6	X	X	X

Renseignements de l’étiquette de l’EPA américaine

Numéro d’homologation des pesticides de l’EPA 10324-93-527

Déclaration de l'EPA Ce produit chimique est un pesticide enregistré à l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches signalétiques, et pour les étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques autres que des pesticides. Les renseignements suivants sur les dangers sont requis sur l'étiquette du pesticide :.

Étiquette de pesticide de l’EPA DANGER. Corrosive. Causes irreversible eye damage and skin burns. May be fatal if inhaled. Harmful if swallowed or absorbed through the skin. Do not get in eyes, on skin or on clothing. Do not breathe spray mist. Wear a minimum of a NIOSH-approved particulate filtering facepiece respirator with any N, R, or P filter, goggles or face shield, and chemical-resistant gloves when handling. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating, drinking, chewing gum, using tobacco, or using the toilet. Remove contaminated clothing and wash clothing before reuse.
This pesticide is toxic to fish, aquatic invertebrates, oysters, and shrimp.

16. Autres informations

NFPA	**Risques pour la santé**	3	**Inflammabilité**	0	**Instabilité** 0	**Dangers particuliers**	-
HMIS	**Risques pour la santé**	3	**Inflammabilité**	0	**Dangers physiques** 4	**Protection individuelle**	D

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité
La liste peut inclure des phrases qui ne s’appliquent pas à ce produit

Légende

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)

ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act
FS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS
Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)
Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis
Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)
Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis
Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)
Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données de substance dangereuses
Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)
Institut national japonais de technologie et de l'évaluation (National Institute of Technology and Evaluation, NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)
Bibliothèque nationale de médecine
Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)
Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)
Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité
Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé
Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)
Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Préparée par EH & S DÉPARTEMENT.

Date d'émission 12-nov.-2026

Date de révision 12-nov.-2026

Note de révision Modèle FDS révisé pour mettre en œuvre les exigences de la norme mise à jour de l'OSHA sur la communication des produits dangereux (HCS) et du Règlement sur les produits

dangereux (HPR) du Canada, qui s'alignent sur la 7e révision du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

fin de FDS